

Chambéry le 3 janvier 2022

**Cabinet**  
**Secrétariat Général**  
Réf N° 2021-43  
Affaire suivie par :  
O. Grumel, ADASEN  
M. BONENFANT  
Tél : 04 76 69 96 81  
Mél : Ce.ia73-cabinet@ac-grenoble.fr  
Télécopie 04.79.69.72.99

Le directeur académique  
des services de l'éducation nationale de la Savoie

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

Mesdames et messieurs les enseignants

**D.S.D.E.N 73**  
131, avenue de Lyon  
73000 Chambéry

**Objet : Reproduction par reprographie d'œuvres protégées et limitations des photocopies**

**Enquête du 10 janvier au 4 février 2022**

Références : Circulaire N°2012-006 du 05.01.2012 : « Mise en œuvre dans les écoles du contrat sur la reproduction par reprographie d'œuvres protégées dans les établissements d'enseignement du 1<sup>er</sup> degré »

Une semaine avant le début de l'enquête, vous serez destinataires de documents et d'affiches, à apposer devant le photocopieur de l'école, par le Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC) qui vous informera sur les conditions de reproduction par reprographie des œuvres protégées.

J'attire votre attention sur le nombre de 100 pages photocopées par élève et par an qui est inscrit sur ces affiches. Ce nombre constitue la limite au-delà de laquelle les enseignants sont personnellement responsables et pourraient être poursuivis en application de l'article L.335-8 du code de la propriété intellectuelle.

Cependant, la recommandation du Ministre de l'Éducation nationale, inscrite dans la circulaire précitée est **de ne pas dépasser 40 photocopies par an et par élève à l'école élémentaire et 20 à l'école maternelle.**

Ce sont donc ces deux limites qu'il convient de respecter absolument.

Les Inspecteurs de l'Éducation nationale chargés de circonscriptions du premier degré seront attentifs au nombre et à l'usage des photocopies dans les écoles. N'oubliez pas que les équipes de circonscription peuvent être consultées pour le meilleur choix de livres ou de manuels supports de travail des élèves.

*À votre écoute,  
Bonne nuit,*

  
François COLUX